Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_140_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 25 juin 2026

Délibération DB-140-2026

Objet : Prévention – Subvention Addictions France

L'an 2026 le 25 juin à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Madame Sylvie GUIGNARD.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thibaut GUIGNARD, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Hugues LESAGE, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Loïc BARBOT, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Stéphanie BILLON, Patricia BRIAND-FALLER, Violaine CATHELIER, Sylvie CONAN, Mari COURTAS, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Laurent GUEGAN, Karine GUGUEN, Hervé GUIHARD, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Isabelle IMBERT, Christian JOLLY, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Catherine LEMAITRE, Raphaël LE MEHAUTE, Sandra LE MEUR, Laurence MAHE, Carine MEROT, Olivier MEROT, Jean Charles MINIER, Nicole OGER, Marie PASCO, Catherine PERICHON, Michel PETRA, Marc PICQUETTE, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Pascal PRIDO, Alain RAULT, Marie-hélène REGNIER, Pascale RIMAURO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, Valérie TRAISSAC

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Victor BONNOT pouvoir à Marc PICQUETTE, Marina ANDRE pouvoir à Catherine LEMAITRE, Adil BOUKLATA pouvoir à Caroline DANIEL, Bertrand FAURE pouvoir à Stéphane BRIEND, Stéphane FAVRAIS pouvoir à Sandra LE MEUR, Aline LE BOEDEC pouvoir à Thibaut LE HINGRAT, Stéphane OLLIVIER pouvoir à Pascal PRIDO, Christian RANNO pouvoir à Olivier MEROT, Guillaume REBILLARD pouvoir à Arnaud LE BRETON, Robert ROLANDO pouvoir à Patricia BRIAND-FALLER, David TOLLEMER pouvoir à Philippe PIERRE,

MEMBRES ABSENTS

Mickaël COSSON, Ronan KERDRAON, Laurent LUTSE

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de présents : 58
Nombre de votants : 69

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_140_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 25 juin 2026

Délibération DB-140-2026

Rapporteur : Monsieur Raphaël LE MEHAUTE

Objet : Prévention – Subvention Addictions France

EXPOSE DES MOTIFS

Saint-Brieuc Armor Agglomération est compétente pour les dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.

Depuis 2007, l'Agglomération s'est dotée d'un CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) associant les acteurs de la prévention et de la sécurité.

Un appel à projets a permis d'identifier des actions répondant aux objectifs du CISPD. Aussi, lors du conseil d'agglomération du 12 février 2026, un soutien financier a été voté en faveur de 19 actions, pour un montant global de 65 000 €. Il reste 7 000 € à octroyer.

L'association Addictions France propose, en relation avec la ville de Saint-Brieuc, d'assurer des actions de prévention et de réduction des risques lors des trois soirées « off » du festival Art Rock (22, 23 et 24 mai 2026). Une équipe de professionnels et bénévoles sera présente afin de prévenir sur les risques liés à la consommation de produits psycho-actifs, d'orienter et d'informer si besoin des personnes victimes de malaises ou de violences, lors de maraudes ou sur le stand. Les publics concernés sont l'ensemble des personnes présentes sur l'espace public avec une attention particulière envers les mineurs et les jeunes adultes.

Cette action concrétise l'axe 1 du plan de prévention de la délinquance 2022-2026 du CISPD, concernant la prévention envers les jeunes.

Il vous est proposé de verser une subvention de 2 500 € à l'association Addictions France.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_140_2026-DE

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-7 ; L. 5216-5 ;

VU le Budget Primitif 2026 adopté par délibération DB-235-2025 du Conseil d'Agglomération du 18 décembre 2025 ;

VU les statuts de la communauté d'agglomération de Saint-Brieuc et la compétence Politique de la Ville pour les dispositifs locaux d'intérêt communautaire de prévention de la délinquance ;

VU la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

VU la délibération DB-079-2025 en date du 24 avril 2025 relative au plan intercommunal de prévention de la délinquance : prolongation et évolution des objectifs jusqu'en 2026 ;

VU la délibération DB-037-2026 en date du 12 février 2026 relative au programme d'actions du CISPD : subventions 2026 ;

Le Bureau statutaire saisi le 11 juin 2026 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

APPROUVE la subvention 2026 à Addictions France d'un montant de 2 500 €.

DECIDE que l'accord et le versement de la présente subvention est conditionné par la remise du dernier bilan, compte de résultat et rapport d'activité des organismes .

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2026 à l'article 6574, subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé à la fonction 816, service gestionnaire 133.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour mettre en œuvre cette délibération.

Présents : 58	Pouvoirs : 11	Total : 69	Exprimés : 69
Voix Pour : 69	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 25 juin 2026

Le secrétaire de séance

Sylvie GUIGNARD

Président,

Stéphane BRIEND